

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE

RÈGL. 2022-362 **RELATIF À L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
2005-111 POUR UNE SAINTE GESTION À L'EFFET
D'ÉLIMINER LES SOLDES DE TAXES INFÉRIEURS À 2 \$**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 2005-11 lors de la séance spéciale du 19 décembre 2005;

ATTENDU que les soldes sont maintenant radiés par résolution annuellement, s'il y a lieu;

ATTENDU que le règlement numéro 2005-111 est maintenant désuet;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Noémie Biardeau lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal de Labelle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de faire le suivi réel des règlements actifs afin d'éviter des erreurs de gestion administrative.

ARTICLE 3 RÈGLEMENTS ABROGÉS

Le présent règlement abroge le règlement suivant : :

- ♥ Règlement numéro 2005-111 pour une saine gestion à l'effet d'éliminer les soldes de taxes inférieurs à 2 \$

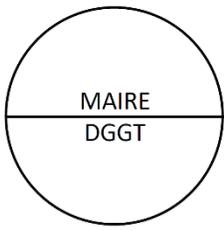
ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

RÈGLEMENT ADOPTÉ lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 juillet 2022 par la résolution numéro 195.07.2022.

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière/directrice générale



CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du Code municipal, le présent certificat atteste que le règlement 2022-362 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion : 20 juin 2022
Dépôt du projet de règlement : 20 juin 2022
Adoption du règlement : 18 juillet 2022
Avis public d'entrée en vigueur : 19 juillet 2022

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce 19^e jour de juillet 2022

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière/directrice générale